



Absence propriétaire état des lieux

Par **Naoned**, le **29/09/2015** à **10:21**

Bonjour,

Mon propriétaire m'a informé au mois d'avril 2015 qu'il souhaitait vendre mon appartement vide.

Je sais donc que j'ai 6 mois pour me retourner. J'ai informé mon propriétaire fin août par mail que je souhaitais quitter l'appartement le 27 septembre. Je l'ai relancé plusieurs fois. Je l'ai ensuite eu au téléphone et il devait passer le 26 pour réaliser l'état des lieux mais il n'est pas venu.

Je lui avais envoyé un courrier simple 10 jours plus tôt à ce sujet. J'ai lu ici et là que je n'étais pas tenu de respecter un préavis car mon propriétaire souhaite vendre son appartement et m'en a informé par courrier RAR.

Qu'en est il pour mon état des lieux? Que dois je faire? J'ai conservé les clés. Devrais-je m'acquitter de mon loyer pour le mois d'octobre? Dois je les restituer au propriétaire ou dois je mandater un huissier? J'en ai déjà contacté un. Auriez-vous un mail type?

Je vous remerciera avance de votre aide.

Cordialement,

GL